

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

MUNICIPALITÉ LOCALE DU CANTON D'ORFORD

RÈGLEMENT NUMÉRO 550

**AUGMENTANT LE MONTANT
DISPONIBLE AU FONDS DE
ROULEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 517, entré en vigueur le 15 février 1996, crée un fonds de roulement pour les fins de la compétence de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1094 du *Code municipal* permet d'augmenter le montant disponible au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire affecter au fonds de roulement une partie du surplus accumulé au fonds général en date du 31 décembre 1996;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été préalablement donné par le conseiller Réjean Dolbec lors d'une session spéciale tenue le 20 janvier 1997 où une dispense de lecture fut accordée;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

PROPOSÉ PAR : Louise Paquet

D'adopter le règlement numéro 550, lequel statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement créé par le règlement numéro 517 est augmenté de 4 850 \$, provenant du surplus accumulé au fonds général en date du 31 décembre 1996. Le montant total du fonds de roulement est donc 247 385 \$.

Note 1 : Un montant de 173 315 \$ a été ajouté au fonds de roulement par le *Règlement numéro 779*. Le total disponible est donc : 420 700 \$.

Mod., 2005, R. 779, a. 2;

Note 2 : Un montant de 100 000 \$ a été ajouté au fonds de roulement par le *Règlement numéro 827*. Le total disponible est donc : 520 700 \$.

Mod., 2008, R. 827, a. 2;

Note 3 : Un montant de 250 000 \$ a été ajouté au fonds de roulement par le *Règlement numéro 873*. Le total disponible est donc : 770 700 \$.

Mod., 2013, R. 873, a. 2;

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement numéro 550

- . Avis de motion donné le 20 janvier 1997
- . Adoption du règlement le 3 février 1997 (Résolution numéro 76-02-97)
- . Avis de publication affiché le 18 février 1997

Règlement numéro 779

- . Avis de motion donné le 18 avril 2005
- . Adoption du règlement le 3 mai 2005 (Résolution numéro 165-05-2005)
- . Avis de publication affiché le 6 mai 2005

Règlement numéro 827

- . Avis de motion donné le 22 septembre 2008
- . Adoption du règlement le 6 octobre 2008 (Résolution numéro 340-10-2008)
- . Avis de publication affiché le 10 octobre 2008

Règlement numéro 873

- . Avis de motion donné le 14 janvier 2013
- . Adoption du règlement le 4 février 2013 (Résolution numéro 47-02-2013)
- . Avis de publication affiché le 8 février 2013